

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de la commune de Reyssouze
en date du 13 septembre 2024

Date de convocation : 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Reyssouze, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Mme PELUS Agnès, Maire de la commune.

Membres présents : AYRAULT Joanie, BERT Cédric, CLAIR Agnès, DESMARIS Sébastien, FAUSSURIER Romain, GAMBIN Geoffrey, LUSSIANA Christian, MONIN Thierry, PELUS Agnès, THIEBAUT Caroline, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Mme AUDARD Rachel a donné pouvoir à M. MONIN Thierry, Mme CHARON Carole a donné pouvoir à Mme CLAIR Agnès, Mme COLLIN Valérie a donné pouvoir à M. GAMBIN Geoffrey.

Membres absents excusés : Mme MESSON Françoise.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme CLAIR Agnès est désignée pour exercer cette fonction.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- Enoncé des dispositions à prendre en matière de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre
- Revalorisation de la tarification d'intervention pour dépôts sauvages,
- Approbation du projet de création d'un terrain multisports - Validation du plan de financement - Demande de subventions et de fonds de concours,
- Approbation du devis actualisé de prestation de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif « Route des Quatre Vents » et « Rue du Violay » avec raccordement sur le réseau d'assainissement collectif existant Route des Quatre vents et traitement des effluents par la STEP de Pont-de-Vaux via le poste de relèvement de Gorrevod, ainsi qu'établissement du projet à connaissance dans le cadre de ce projet – Validation du plan de financement – Demande de subvention,

- Convention de mise à disposition de la salle Joseph BRAYARD à Mme Flavie GUILLON,
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance précédente.

Dispositions à prendre en matière de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relatives à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoient la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et elle propose les modalités suivantes :

- Réunion publique en soirée,
- Consultation ouverte aux citoyens en salle du Conseil Municipal.

Après échanges sur le dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de définir les modalités de concertation suivantes pour définir les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, avec l'organisation d'une réunion publique le vendredi 18 octobre 2024 à 18h00 en salle du Conseil Municipal et mise en Libre consultation des cartographies en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie et selon les jours suivants :

- ♦ Lundi 21 octobre,
- ♦ Vendredi 25 octobre,
- ♦ Lundi 28 octobre,
- ♦ Lundi 4 novembre,
- ♦ Vendredi 8 novembre,
- ♦ et vendredi 15 novembre.

L'information sera relayée par publication en mairie, sur panneaux d'affichage communaux, sur le site internet de la commune et sur l'application PanneauPocket.

Revalorisation de la tarification d'intervention pour dépôts sauvages

Mme le Maire rappelle la délibération du 19 novembre 2021 instaurant une tarification forfaitaire de 150,00 € pour toute intervention de remise en état par l'agent technique et d'établir un titre de recette à toute personne ayant souillé des sites publics dès lors que la preuve est apportée.

Au vu du nombre de dépôts sauvages constatés et des procédures de recouvrement mises en œuvre par la trésorerie municipale, Mme le Maire propose d'augmenter la tarification des frais d'intervention de la commune suite à dépôts sauvages. Par ailleurs, Mme le Maire souhaite adapter la tarification au volume des dépôts sauvages constatés.

Après échanges sur le dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'instaurer la tarification suivante :

- | | |
|--|----------|
| ○ Tarification pour dépôt sauvage : | 250,00 € |
| ○ Tarification pour dépôt sauvage supérieur à 3 sacs : | 500,00 € |

Approbation du projet de création d'un terrain multisports - Validation du plan de financement - Demande de subventions et de fonds de concours

Mme le Maire rappelle à l'équipe municipale que lors de la préparation du programme de campagne pour la mandature 2020 – 2026, il a été envisagé de doter la commune d'un terrain multisports. En effet, il n'existe aucune structure de ce genre sur la commune. La création de cet équipement permettra de répondre à une demande de plus en plus importante mais surtout de permettre à la population et plus particulièrement à la jeunesse de disposer d'un lieu pour la pratique d'activités sportives mais aussi d'échanges et de convivialité. Il est par ailleurs prévu que l'usage de cet équipement soit en libre accès ou en usage encadré, pour ce qui relève de l'enseignement.

L'implantation du terrain multisports est envisagée à proximité immédiate de l'école communale, mitoyenne à une zone de stationnement sécurisée et relativement au centre du village. Le site retenu présente l'opportunité de réunir en un seul lieu tous les publics, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur condition physique. Véritable pôle d'attraction, il est conçu pour accueillir un large public et pourra aussi profiter aux jeunes enfants scolarisés à l'école du village pour la pratique d'activités sportives et de motricité.

M. MAISSIAT, Responsable commercial du secteur pour la Société AGORESPACE, a présenté en séance toutes les caractéristiques et technicités du projet et répondu aux diverses questions des élus.

Le terrain multisports comprendrait des équipements adaptés à la pratique du basket, du football, du handball, du tennis et du volleyball. En sus, une piste d'athlétisme viendra entourer le terrain, permettant la pratique de la course, de la pratique du roller, entre-autres.

Le projet serait composé de la réalisation d'une plateforme qui porterait l'équipement décrit ci-dessus, constitué d'un sol synthétique, comprenant le tracé des multiples lignes de jeu et leurs équipements, d'une main courante en acier, d'une balustrade constituée de lames composite et acier, entouré d'une piste d'athlétisme. Quelques aménagements périphériques sont envisagés : Installation de bancs, table de pique-nique et poubelle, participants à la convivialité du lieu et favorisant les échanges.

Dans le cadre du programme des 5 000 terrains de sport (2022-2024), l'Agence Nationale du Sport (ANS) lance chaque année différents programmes de soutien auprès des collectivités, aussi la Commune va solliciter une aide financière dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, la Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes dans le cadre du dispositif « Aménager ma commune ». Aussi, Mme le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer un dossier de demande de subvention à ce titre.

En parallèle, dans le cadre du dispositif des fonds de concours institué par la Communauté de Communes BRESSE & SAONE, un fonds de concours de 20 % du montant du projet sera sollicité par la commune au titre du mandat 2020-2026.

Le coût prévisionnel de cet équipement s'établit à 118 332,00 € HT avec un plan prévisionnel de financement comme suit :

PROJET	Montant HT	FINANCEMENT	Montant HT
Création d'un city stade sur la commune à proximité de l'école communale	118 332,00	Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes - Dispositif "Aménager ma commune" - Taux de 40 %	47 333,00
		Subvention de l'Agence Nationale du Sport - Taux de 20 %	23 666,00
		Fonds de concours de la Communauté de Communes BRESSE & SAONE - Taux de 20 %	23 666,00
		Autofinancement Commune de Reyssouze - Taux de 20 %	23 667,00
TOTAL HT	118 332,00	TOTAL HT	118 332,00

Après échanges sur le dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de création d'un terrain multisports sur la commune, de valider le plan de financement prévisionnel de ce projet ci-dessus présenté, d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide financière des différents financeurs pour la réalisation de cette opération (études et travaux) et d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des financeurs l'autorisation de procéder au lancement des études ou des travaux dans l'attente de l'octroi des aides.

Approbation du devis actualisé de prestation de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif « Route des Quatre Vents » et « Rue du Violay » avec raccordement sur le réseau d'assainissement collectif existant Route des Quatre vents et traitement des effluents par la STEP de Pont-de-Vaux via le poste de relèvement de Gorrevod, ainsi qu'établissement du porter à connaissance dans le cadre de ce projet – Validation du plan de financement – Demande de subvention

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 18 novembre 2022 validant le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif Route des Quatre vents avec raccordement de celui-ci sur le réseau existant via le poste de relèvement de Gorrevod ainsi que la mission de maîtrise confiée au Cabinet MERLIN, sis Technopark 2 - Bâtiment D - 25, Rue St Jean de Dieu - LYON 7^{ème}, moyennant un coût de 16 200,00 € HT, comprenant :

- Les études d'avant-projet / projet,
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux,
- Le visa des études d'exécution de l'entreprise,
- La direction de l'exécution des contrats de travaux,
- L'assistance lors des opérations de réception.

Après réflexion et compte tenu des projets futurs de la commune, il est envisagé de compléter ce projet par un raccordement de la Rue du Violay sur l'extension envisagée, ce qui permettrait de supprimer la pompe de relevage sise Rue du Violay et par ailleurs, de desservir en équipement public, les parcelles réservées pour des aménagements publics futurs (salle polyvalente entre autres).

Il est à noter que les services de la police de l'eau du département sollicitent l'établissement d'un porter à connaissance ayant pour but de présenter le projet envisagé par la commune, ses impacts sur le poste de relèvement des Quatre Vents sis sur la commune de Gorrevod ainsi que sur le bassin d'orage et la station d'épuration du SIVU de Pont-de-Vaux.

Aussi, compte tenu de ces nouveaux éléments, il a été demandé au Cabinet MERLIN d'actualiser son devis au vu de ce qui précède (Raccordement de la « Rue du Violay » et établissement du « porter à connaissance »).

M. LUSSIANA a présenté en séance le projet envisagé, son estimation et précise aux membres du Conseil les contraintes éventuelles qui pourraient s'opposer à la réalisation du projet de la commune.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 415 000,00 € HT, comprenant deux tranches :

- ✓ Tranche ferme : Extension et raccordement de la Route des Quatre Vents : 310 000,00 € HT
- ✓ Tranche optionnelle n°1 : Raccordement de la Rue du Violay : 105 000,00 € HT

Le devis du Cabinet MERLIN, sis Technopark 2 - Bâtiment D - 25, Rue St Jean de Dieu - LYON 7^{ème} actualisé s'établit comme suit :

✓ Forfait provisoire de rémunération tranche ferme :	13 950,00 € HT
(Base de travaux estimée à 310 000,00 € HT)	
✓ Forfait provisoire de rémunération tranche optionnelle :	4 725,00 € HT
(Base de travaux estimée à 105 000,00 € HT)	
✓ Forfait définitif ACT :	3 000,00 € HT
✓ Forfait définitif Porter à connaissance :	5 000,00 € HT
✓ Coût unitaire d'une enquête parcellaire 100,00 € HT, soit sur une base de 19 enquêtes :	1 900,00 € HT
Soit un montant global estimé de :	28 575,00 € HT

Etant précisé que la rémunération définitive de la Tranche ferme et de la Tranche Optionnelle est établie sur la base du montant réel des travaux selon un taux de rémunération de 4,5 %.

Compte tenu que ces travaux peuvent être éligibles aux aides financières du Conseil Départemental de l'Ain, Mme le Maire propose au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

PROJET	Montant HT	FINANCEMENT	Montant HT
Extension du réseau d'eau usées Route des Quatre Vents et Rue du Violay - Commune de Reyssouze	415 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL (30%)	124 500,00
		COMMUNE DE REYSSOUZE	290 500,00
TOTAL HT	415 000,00	TOTAL HT	415 000,00

Après échanges sur le dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de valider le nouveau projet d'extension du réseau d'assainissement collectif en intégrant le raccordement de la « Rue du Violay », de valider le devis actualisé du Cabinet MERLIN tenant compte du nouveau projet d'extension du réseau d'assainissement (Route des Quatre Vents et Rue du Violay) et de l'établissement du porter à connaissance, d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le devis prévisionnel de maîtrise d'œuvre du Cabinet MERLIN, sis Technopark 2 - Bâtiment D - 25, Rue St Jean de Dieu - LYON 7^{ème}, s'établissant à 28 575,00 € HT, de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté, d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération (études et travaux) et d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des financeurs l'autorisation de procéder au lancement des études ou des travaux dans l'attente de l'octroi des aides.

Convention de mise à disposition de la salle Joseph BRAYARD à Mme Flavie GUILLON

En date du 5 septembre 2024, la Commune a été sollicitée par Mme Flavie GUILLON, pour le renouvellement de la mise à disposition de la salle des fêtes Joseph BRAYARD, pour la dispense de cours collectifs de renforcement musculaire.

Elle sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes le mercredi soir de 19h00 à 20h00, du 18 septembre 2024 au 30 juin 2025.

Des activités de loisirs et sportives à proposer aux habitants de la commune étant toujours bienvenues, Mme le Maire propose de renouveler la convention avec Mme GUILLON moyennant le versement d'une participation financière mensuelle de 20,00 €.

Après échanges sur le dossier, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à disposition de la salle des fêtes Joseph BRAYARD à Mme Flavie GUILLON, pour la période du 18 septembre 2024 au 30 juin 2025, moyennant le versement d'une participation financière mensuelle de 20,00 €, d'approuver le projet de convention à intervenir avec Mme Flavie GUILLON selon les termes précisés ci-dessus et d'approuver la facturation de la mise à disposition de la salle des fêtes Joseph BRAYARD pour la période du 18 septembre 2024 au 30 juin 2025 en une seule fois à terme échu.

Questions diverses :

- Autorisations d'urbanismes / Ventes SAFER : portées à la connaissance des membres du Conseil Municipal des demandes d'urbanisme déposées en mairie depuis le précédent Conseil Municipal,
- Bilan des travaux Voirie 2024 : la société DE GATA devrait avoir terminé la réfection des voiries d'ici fin de la semaine 39,
- Lettres de remerciements des associations : portées à la connaissance des membres du Conseil Municipal des courriers suite aux versements des subventions allouées,
- Fête des voisins de pontons au Port de Plaisance : cette soirée est organisée le vendredi 20 septembre et les élus sont conviés à venir partager le verre de l'amitié à partir de 18h,

- Opérations Brioches : elle aura lieu en même temps que la vente à emporter de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Reyssouze, le 6 octobre 2024.

La séance est levée à 22h00.

Observations :

Néant

La Secrétaire de séance,

Agnès CLAIR



Le Maire,

Agnès PELUS

